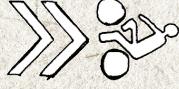




Gorges
(Chapelle Sainte-Anne)



Chemin de l'hôpital



- A – Périers**
Tous commerces, restaurants, banques, bureau de poste, ligne Manéo n°9...
A voir : église Saint-Pierre, Parc Tollemmer
- B – Chemin de l'hôpital**
A voir : stèle commémorative des combats avant eu lieu à cet emplacement la veille de la libération de Périers (26 juillet 1944)
- C – Gontreville**
Aires de pique-nique (mairie et église)
A voir : église Saint-Manvieu, Manoir de la cour (privé), stèle commémorative de l'aérodrôme AZ6 (RD 140 à 200 m au nord du bourg)
- D – Gorges**
Epicerie/ Presse, café/bar/tabac
A voir : église Notre-Dame, Chapelle Sainte-Anne (à 2km à l'Est du bourg en suivant la RD 330)

Mode d'emploi

Les panneaux de signalisation spécifiques pour les vélos (indications de couleur verte sur fond blanc) implantés à chaque changement de destination

Et

Les marquages au sol de couleur blanche comprenant un logo de cycliste précédé d'un double chevron

Mode d'emploi



Périers



Gontreville

PARTAGEZ
VOTRE EXPERIENCE
#COCMTOURISME



Côte Ouest Centre Manche Tourisme
11 place Saint-Cloud - 50430 LESSAY
Tél. : 02 33 45 14 34 - Mail : tourisme@cocm.fr
www.tourisme-cocm.fr

Communauté de Communes



Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
20 rue des Aubépines - 50250 LA HAYE
Tél. : 02 33 07 11 79 - Mail : contact@cocm.fr
www.cocm.fr



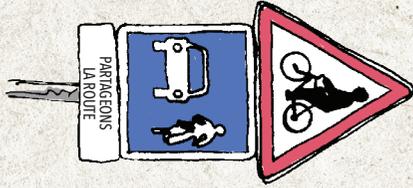
Retrouvez-nous sur Facebook
et Instagram



Plus d'information dans la Carte vélo disponible dans les lieux d'informations habituels ou sur www.cocm.fr et www.tourisme-cocm.fr

Connexions possibles

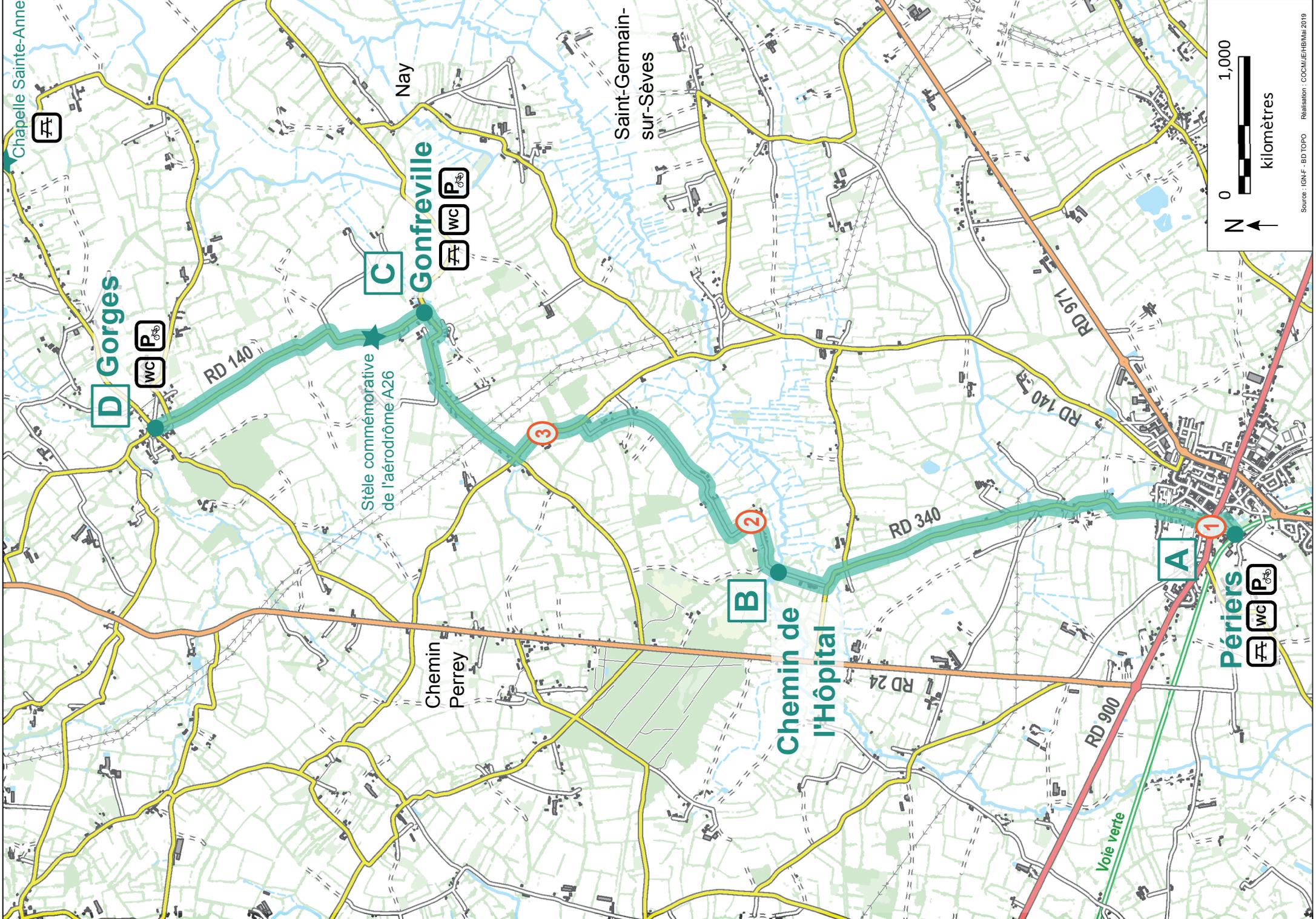
- Périers**
- Boucle vélo « La Sèves et l'Holerotte » : 21km
 - Itinéraire cyclable « Périers/Étang des Sarcelles/Marcheseux » : 10km
 - Itinéraire cyclable « Périers/Saint-Martin-d'Aubigny/Feugères » : 10 km
 - Voie verte Cotances-Bricquebec - Lessay (10 km), Saint-Sauveur-Lendelin (6 km)
- Gontreville**
- Boucle vélo « La Sèves et l'Holerotte » : 21km
 - Circuit vélo des marais : 43 km
- Gorges**
- Boucle vélo « La Sèves et l'Holerotte » : 21km
 - Circuit vélo des marais : 43 km



Points de vigilance

- 1 - Traversée de la RD 900
Trafic important (bonne visibilité, vitesse maximale autorisée : 30 km/h)
- 2 - Route communale - La Doderie
Route pentue (1km)
- 3 - RD 140
Trafic pouvant être important (vitesse maximale autorisée : 80 km/h)

Attention routes partagées
Bien que les itinéraires cyclables empruntent essentiellement des routes peu fréquentées, tous les usagers (automobilistes, cyclistes, piétons...) doivent avoir un comportement prudent sur la route et partager la chaussée.



Chapelle Sainte-Anne

D Gorges

WC P

RD 140

Stèle commémorative de l'aérodrome A26

C

Gonfreville

WC P

Nay

Saint-Germain-sur-Sèves

Chemin Perrey

B

Chemin de l'Hôpital

RD 340

②

③

RD 140

RD 971

A

Périers

WC P

RD 900

Voie verte

①

N ↑

0 1,000
kilomètres

Source : IGN-F - BD TOPO Réalisation : COCCMUE/HB/Mai 2019